



Aux parents des élèves 9S-10S, 11S et
RAC scolarisés au **collège de St-Roch**
(Etablissement primaire et secondaire
de Villamont)

Lausanne, le 15 juillet 2021

Elèves de 9S à 11S du collège de St-Roch (EPS Villamont)

Inscription aux repas chauds à l'Espace d'accueil de St-Roch

Année scolaire 2021-2022

Madame, Monsieur, chers parents,

Le lundi 23 août prochain, votre enfant va poursuivre sa scolarité au collège de St-Roch.

Afin de faciliter votre organisation durant la pause de midi, un accueil est proposé pendant la pause de midi à l'Espace d'accueil de St-Roch, situé à côté du collège (rue St-Roch 9).

Les élèves peuvent s'y rendre les **lundis, mardis, jeudis et vendredis** pour consommer un repas chaud et équilibré (uniquement sur inscription au moyen du bulletin ci-joint) ou pour pique-niquer.

Des animatrices et des animateurs parascolaires sont présents pour accueillir les élèves et veiller au bon déroulement du repas, avec des activités selon les envies des élèves.

Inscription au repas chauds

Le prix unitaire du repas est de CHF 8.-. Si vous souhaitez commander des repas chauds pour votre enfant, il est nécessaire d'inscrire votre enfant au moyen du bulletin d'inscription annexé. Les repas commandés sont directement facturés aux parents

Périodes de facturation des repas

L'année scolaire sera découpée en cinq périodes (entre les vacances scolaires). Les parents recevront une facture à la fin de chaque période, à partir de la date d'inscription enregistrée.

Période 1 : du lundi 23 août au vendredi 15 octobre 2021 (8 semaines)

Période 2 : du lundi 1^{er} novembre au jeudi 23 décembre 2021 (8 semaines)

Période 3 : du lundi 10 janvier au vendredi 18 février 2022 (6 semaines)

Période 4 : du lundi 28 février au jeudi 14 avril 2022 (7 semaines)

Période 5 : du lundi 2 mai au jeudi 30 juin 2022 (9 semaines)

Les inscriptions restent valables jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les désinscriptions sont possibles uniquement par courriel ou par courrier écrit des parents, **au moins 10 jours avant la période suivante.**

Absences

Les repas non consommés sont facturés, excepté, sur présentation d'un certificat médical, à partir du 4^e jour d'absence consécutive.

S'ils sont annoncés par les parents 24 heures à l'avance, les congés, journées à l'extérieur ou camps organisés par l'école ne seront pas pris en compte dans la facturation. Les vacances et jours fériés officiels ne sont pas facturés.

Subventionnement

Une aide financière peut être demandée au Service des écoles et du parascolaire (Mme C. Nicoud, tél. 021 315 64 21) ou en téléchargeant le formulaire sur la page Internet www.lausanne.ch/refectoires. Une fois acceptée, elle sera directement déduite de la facture.

Régime alimentaire

Il est possible de s'inscrire pour des repas uniquement végétariens ou sans porc. Cependant, l'enfant gère seul le suivi de son régime alimentaire (allergies, etc.).

Menus

Les menus de la semaine sont disponibles sur la page Internet www.lausanne.ch/menus.

Règles générales au réfectoire

- Les directives de l'OFSP restent en vigueur comme dans les classes : chaque élève est tenu de se laver soigneusement les mains au moment d'entrer dans le réfectoire.
- Les élèves collaborent au maintien de la propreté des lieux en laissant leur place libre de tout déchet et participent à la remise en ordre de l'espace mis à disposition : matériel, tables, chaises, vaisselle, etc.
- Les boissons sucrées ne sont pas autorisées. L'usage des téléphones portables est réglementé.
- Pendant la pause de midi, les enfants sont sous la responsabilité des parents.

Comportement – attitude générale

- Les élèves ont une attitude correcte et respectueuse, aussi bien envers les adultes qu'envers leurs camarades.
- Ils/elles s'abstiennent de tout acte de violence physique et ou verbale.
- Chaque élève doit respecter le règlement interne de l'établissement et du réfectoire.

Tout élève qui ne respecte pas les règles ci-dessus risque un avertissement, voire une exclusion qui sera communiquée aux parents et à la direction d'établissement.

Lausanne, le 15 juillet 2021



Fabienne De Pietro
Adjointe administrative



Elèves de 9S, 10S, 11S et RAC du collège de St-Roch (EPS Villamont)

Bulletin d'inscription pour les repas chauds

A renvoyer jusqu'au 17 août 2021

par courriel à : SEPparascolaire@lausanne.ch

ou par courrier postal à : Service des écoles et du parascolaire,
secteur parascolaire 7-11, Place Chauderon 9, CP 5032, 1002 Lausanne

Par le présent bulletin, j'inscris mon enfant aux repas de midi au réfectoire, les jours suivants :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Mon enfant choisit :

des repas végétariens des repas sans porc

ENFANT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Classe :

ADRESSE DE FACTURATION

Rapport à l'enfant

Mère Père Autre :

Nom

Prénom

privé

mobile

@ adresse électronique

Adresse

NPA - Ville

Par ma signature, j'ai pris connaissance de l'organisation des repas chauds au collège de St-Roch à la rentrée scolaire 2021 et accepte les conditions administratives et financières en vigueur.

Date : _____

Signature : _____